

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 14 octobre 2008

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, ce quatorzième jour du mois d'octobre deux mil huit, à laquelle séance sont présents:

Mme Lise Lapointe, Conseillère
M. Raynald Tremblay, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Martin Tremblay, Conseiller
M. Jules Dufour, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Marc Harvey, Conseiller
M. Jean-François Maltais, Conseiller

Est absent : M. Robert Bibeault, Conseiller

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Jean-Luc Simard, il a été adopté ce qui suit :

Le président demande un moment de silence.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 334-10-08

Daniel Lavoie, Directeur Général, procède à la lecture de l'ordre du jour:

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 1.1 Mot du Maire;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2008;
- 3- Avis de motion :
 - 3.1 Avis de motion – Modification de certaines dispositions du règlement de zonage No 757-02;
 - 3.2 Avis de motion – Règlement sur la constitution d'un fonds local réservé à l'entretien de certaines voies publiques;
- 4- Adoption des règlements :
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 878-08 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie – 3^e lecture;
- 5- Dérogation mineure :

- 5.1 Dérogation mineure lot 3 697 455 – rue Desjardins Ouest;
- 5.2 Dérogation mineure lot 4 271 800 (projeté) – Chemin des Falaises;
- 6- Permis :
 - 6.1 Permis recommandés par le CCU;
- 7- Décisions du Conseil :
 - 7.1 Résolution – Adoption de la grille de pondération du pointage et comité de sélection pour adjudication de contrat pour étude préliminaire de la construction de la bibliothèque;
 - 7.2 Résolution – Adoption de la grille de pondération du pointage et comité de sélection pour adjudication de contrat firmes d’architectes et d’ingénieurs pour l’agrandissement du chalet du Mont Grand-Fonds;
 - 7.3 Résolution – Servitude d’aménagement et d’entretien en faveur de Gestion Lionel Tremblay sur le boulevard De Comporté;
 - 7.4 Résolution – Adhésion au projet de la téléphonie IP;
 - 7.5 Résolution – Remerciements à Monsieur Paul-Émile Arsenault;
 - 7.6 Permis d’intervention au M.T.Q.;
 - 7.7 Permis de voirie au M.T.Q.;
 - 7.8 Résolution - Adoption des conditions de travail des employés Cadres de la Ville de La Malbaie (**Ajournement du 20 octobre 2008**);
 - 7.9 Résolution – Radiation mauvaises créances;
 - 7.10 Résolution – Mandat Me Daniel Bouchard, de la firme Lavery de Billy - infraction 544, Chemin de la Vallée;
 - 7.11 Cautionnement – Loisirs de Sainte-Agnès de La Malbaie (25 000.00 \$);
 - 7.12 Reconnaissance d’une rue privée – rue du Boisé-des-Frênes;
- 8- Adjudication de contrats :
 - 8.1 Adjudication de contrat – Architectes projet bibliothèque de La Malbaie (**Ajournement du 20 octobre 2008**);
 - 8.2 Adjudication de contrats – Parc du Mont Grand-Fonds :
 - a) Réfection des remontées mécaniques (remontée enrouleur – potences);
 - b) Entretien des éléments de ligne;
 - c) Remplacement du câble de communication;
 - d) Travaux d’agrandissement du garage;
 - e) Réfection de la toiture du bâtiment principal du Centre de ski;
 - 8.3 Adjudication de contrat – Mandat de récupération des taxes;
 - 8.4 Adjudication de contrat – Déneigement de la caserne # 3 secteur de Saint-Fidèle;

- 8.5 Adjudication de contrat – Déneigement École Notre-Dame-du-Bon-Conseil;
- 8.6 Adjudication de contrat – Réaménagement des chambres CPK-2, CPJ-3 et CPJ-4;
(Ajournement du 20 octobre 2008);
- 8.7 Soumissions – Fourniture de conduites et composantes d'aqueduc (bouclage Cap-à-l'Aigle) usine d'épuration;
- 8.8. Mandat à Stein Monast – Requête en cassation de règlements;
- 9- Recommandations de paiements :
- 9.1 Garage municipal 15 415.75 \$;
- 9.2 Réfection Chemin de la Vallée 455.34 \$;
- 9.3 Eau potable 14 978.59 \$;
- 10- Chèques à ratifier pour le mois de septembre 2008 :
- | | |
|--------------------------|----------------------|
| Fonds d'administration : | 37 465.33 \$ |
| Accès D : | 210 497.31 \$ |
| Règlement # 825 : | 2 568.00 \$ |
| Règl. # 830 – Accès D : | 225.74 \$ |
| Règlement # 844 : | 7 336.88 \$ |
| Règlement # 870 : | 5 406.72 \$ |
| Règlement # 872 : | 107 914.21 \$ |
| Dépôt direct : | 24 710.95 \$ |
| TOTAL | 396 125.14 \$ |
- 11- Comptes à payer pour le mois de septembre 2008 :
- 11.1 L'ensemble des comptes :
- | | |
|--------------------------|------------------------|
| Fonds d'administration : | 788 054.15 \$ |
| Dépôt direct : | 17 566.89 \$ |
| Règlement # 824 : | 1 993.38 \$ |
| Règlement # 825 : | 11 714.48 \$ |
| Règlement # 830 : | 9 257.31 \$ |
| Règlement # 870 : | 70 005.73 \$ |
| Règlement # 872 : | 196 787.46 \$ |
| TOTAL | 1 095 379.40 \$ |
- 11.2 Comptes à payer – Raymond Chabot Grant Thornton – Facture # FAC0215027;
- 11.3 Factures - Stein Monast avocats - # 0000704224;
- 12- Salaires du mois de septembre 2008 : 307 535.95 \$;
- 13- Divers :
- 13.1 Dépôt de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt No 880-08;
- 13.2 Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2007;
- 13.3 Rapport du Directeur Général sur l'embauche de nouveaux employés;
- 13.4 Rapport du Directeur Général sur la vente de biens (coupe de bois);

- 13.5 Transferts budgétaires;
- 13.6 Condoléances et remerciements décès de Monsieur Paul-X. Laberge;
- 14- Correspondance;
- 15- Période de questions;
- 16- Ajournement de la séance au 20 octobre 2008;

N.B. : Veuillez prendre note qu'il y aura une séance d'étude à 18 h 30.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à la majorité des conseillers la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par le Directeur Général.

Amendé
Par P.V. 10/11/2008

1.1 - MOT DU MAIRE
RÉSOLUTION 335-10-08

CONSIDÉRANT les questions posées par la Conseillère Lise Lapointe au sujet de la Greffière à la séance du Conseil du 8 septembre dernier portant sur son inscription au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec et sur les outils de travail mis à sa disposition;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Conseil considère que ces questions comportaient des insinuations sur l'intégrité et l'honnêteté de la Greffière;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Conseil veut publiquement se dissocier des propos tenus par la Conseillère Lise Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Conseil désapprouve les insinuations de la Conseillère Lise Lapointe au sujet de la Greffière et qu'ils considèrent que ces insinuations auraient pu soulever un doute sur l'intégrité et l'honnêteté de la Greffière dans sa prestation de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe et le Conseiller Ferdinand Charest s'y opposant :

QUE les insinuations faites par la Conseillère Lise Lapointe au sujet de la Greffière Madame Caroline Dion, lors de la séance publique du Conseil tenue le 8 septembre dernier, sont inappropriées;

QUE ce Conseil se dissocie des propos tenus par la Conseillère Lise Lapointe et désapprouve sa conduite lors de cette intervention;

QUE ce Conseil considère la Greffière, Madame Caroline Dion, comme une personne de grande valeur et réitère sa confiance auprès d'elle.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 8 SEPTEMBRE 2008
RÉSOLUTION 336-10-08

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2008 soit adopté tel que rédigé avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

3- AVIS DE MOTION

3.1 – AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE No 757-02 RÉSOLUTION 337-10-08

Le Conseiller Martin Tremblay donne, par la présente, avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage No 757-02 décrétant les nouvelles dispositions suivantes : Afin d'autoriser l'usage H-4 « Multifamilial (3 et +) » dans la zone M-278; Afin de modifier l'article 2.6 traitant des normes d'implantation spécifiées pour chaque zone pour éliminer la somme des marges de recul latérales pour les habitations unifamiliales jumelées sur tout le territoire de la Ville de La Malbaie; Afin de modifier l'article 9.5.3 traitant des matériaux utilisés pour la construction d'une clôture pour autoriser l'emploi de la broche carrelée dont les mailles excèdent 10 centimètres (10 cm) dans les zones RU, RT et RF et afin de modifier l'article 14.9 traitant de la reconstruction et la réfection d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis pour augmenter de six (6) mois à un (1) an la période pendant laquelle un bâtiment détruit par un sinistre pourra être reconstruit.

3.2 – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES RÉSOLUTION 338-10-08

Le Conseiller Jean-François Maltais donne par la présente, avis de motion, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

4.1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-08 RÉSIDUEL – MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE No 757-02 – 3^e LECTURE RÉSOLUTION 339-10-08

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No 878-08 « résiduel » deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par le Conseiller Martin Tremblay à une séance ordinaire de ce Conseil le 14 juillet 2008, résolution no 240-07-08;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été adopté en 1^{ère} lecture à la séance du Conseil du 11 août dernier;

ATTENDU QU'une consultation publique a été dûment signifiée et tenue le 25 août 2008 à 18 heures;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'y est présenté et qu'aucun commentaire ou opinion n'a été transmis par les citoyens sur les aspects de cette modification;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, ce projet de règlement a été adopté en 2^e lecture à la séance du Conseil du 8 septembre dernier;

ATTENDU QUE suite à cette adoption, ledit règlement a été soumis aux personnes habiles à voter et ayant droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'adoption dudit règlement;

ATTENDU QUE suite à l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande de participation à un référendum, la Ville a reçu, le 18 septembre dernier, dans les délais prescrits, le nombre de signatures requises (32) des personnes visées par ledit règlement, signifiant leur opposition à ce que ce Conseil accepte de modifier une partie de la zone HA-262 de façon à agrandir ses limites à même la zone HA-218 et demandant que cette disposition fasse l'objet d'une approbation référendaire;

ATTENDU QUE suite à une opposition conforme et suite à une demande d'approbation référendaire, la seule alternative laissée au Conseil consiste à abandonner ou à conserver la disposition litigieuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Jules Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil retranche l'article 2 du règlement numéro 878-08 intitulé : Modification de la zone Ha-262 tel qu'ici reproduit à savoir :

« La zone Ha-262 est modifiée de façon à agrandir ses limites à même la zone Ha-218 en y intégrant les lots 3 697 484, 3 697 485, 3 697 486, 3 697 487, 3 697 488, 3 697 489 et 3 697 490 tel que montré sur le plan annexé au présent règlement sous la cote « Annexe 1 » et ainsi autoriser uniquement la classe d'usage H-2 unifamiliale jumelée à l'intérieur dudit agrandissement de la zone».

QUE le Conseil adopte en 3^e lecture le règlement « résiduel » No 878-08 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage No 757-02 de la Ville de La Malbaie, tel qu'inscrit au règlement de la Ville de La Malbaie et inclus en annexe au présent procès-verbal, en y retranchant l'article 2 du projet de règlement adopté en 2^e lecture à la séance du 8 septembre dernier.

Déclaration du Directeur Général concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du règlement No 878-08

Le règlement No 878-08 « résiduel » a pour objet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage No 757-02 de la Ville de La Malbaie;

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur ce règlement ne contient aucuns frais additionnels pour le contribuable.

5 – DÉROGATIONS MINEURES

5.1 – DÉROGATION MINEURE -- LOT 3 697 455 – RUE DESJARDINS OUEST **RÉSOLUTION 340-10-08**

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Yves Bergeron, afin de réputer conforme la marge arrière du bâtiment principal à cinq mètres trente (5,30 m) alors que la grille de spécifications de la zone A-405 du règlement de zonage

No 757-02 de la Ville de La Malbaie stipule que la marge arrière doit être de six mètres (6 m).

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 12 septembre 2008, accompagnée d'un plan d'implantation;

CONSIDÉRANT QU'au départ le bâtiment servait de remise agricole et qu'il sera transformé en habitation unifamiliale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil n'a reçu, depuis la publication de l'avis public, aucune demande d'information au sujet de cette dérogation et aucune opposition;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde ladite dérogation mineure à Monsieur Yves Bergeron sur le lot 3 697 455, du Cadastre du Québec au 65, rue Desjardins Ouest sur le territoire de la Ville de La Malbaie.

QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal l'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 25 septembre 2008.

5.2 – DÉROGATION MINEURE – LOT 4 271 800 (PROJETÉ) –
CHEMIN DES FALAISES
RÉSOLUTION 341-10-08

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Charles A. Livingood afin de réputer conforme le bâtiment principal ayant une marge latérale nulle, alors que la grille de spécifications pour la zone HA-286 du règlement de zonage No 757-02 de la Ville de La Malbaie stipule que la marge arrière doit être de quatre mètres (4 m).

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 17 septembre 2008 accompagnée d'un plan d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est déjà existant, qu'il doit être changé de terrain suite à une opération cadastrale et qu'il perdrait ses droits quant à son implantation;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil n'a reçu, depuis la publication de l'avis public, aucune demande d'information au sujet de cette dérogation et aucune opposition;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde ladite dérogation mineure à Monsieur Charles A. Livingood sur le lot 4 271 800 (projeté), du Cadastre du Québec au 235, Chemin des Falaises sur le territoire de la Ville de La Malbaie.

QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal l'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 25 septembre 2008.

6- PERMIS

6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U. **RÉSOLUTION 342-10-08**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 6 octobre 2008 et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites:

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
10-134-08	Pavillons du Petit Manoir du Casino	Agrandissement du bâtiment principal	Refusé
10-135-08	Roxanne Auclair/ François Gosselin	Construction d'une toiture à deux versants sur la partie avant	Refusé
10-136-08	Magasin Hart	Pose de lettrage de type « channel » et pose d'une enseigne sur pylône	Recommandé
10-137-08	Charles A. Livingood/John M. Livingood	Permis de lotissement	Recommandé
10-138-08	Michel Dussault	Pose d'une enseigne sur potence et une autre sur le garde de la galerie au 2 ^e étage	Recommandé
10-139-08	Restaurant Amara Inc.	Agrandissement de la terrasse et ajout d'un auvent en toile sur la façade	Recommandé
10-140-08	V Société d'édifice Inc.	Modification à la demande initiale : prolonger la galerie avant pour faire un patio et modifier les rampes au 2 ^e étage afin d'être conforme aux normes en vigueur	Recommandé
10-141-08	Habitations Pascal Duchesne Inc.	Modification de l'enseigne existante sur socle	Recommandé
10-142-08	Isabelle Dufour	Changer 6 portes	Recommandé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les permis suivants soient accordés à: Magasin Hart (Monsieur Gilles Asselin), Messieurs Charles A. et John M. Livingood, Monsieur Michel Dussault, Restaurant Amara Inc. (Madame Amara Somsri), V Société d'édifice Inc. (Monsieur Roch Boulianne) en choisissant les rampes avec barrotins pour le 2^e étage, Habitations Pascal Duchesne Inc. (Madame Marie-Noëlle Fillion) et à Madame Isabelle Dufour;

QUE les permis suivants soient refusés à : Les Pavillons du Petit Manior du Casino et à Madame Roxanne Auclair et Monsieur François Gosselin, le Comité suggère à ces derniers de présenter un projet s'harmonisant à l'ensemble du bâtiment;

QUE copie de la présente résolution soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION ET COMITÉ DE SÉLECTION POUR ADJUDICATION DE CONTRAT POUR ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE **RÉSOLUTION 343-10-08**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de La Malbaie désire aller en appel d'offres auprès des firmes d'architectes pour les services professionnels pour l'étude préliminaire de la construction de la bibliothèque;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance de la grille de pondération et du pointage pour les services d'architectes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil adopte la grille de pondération et du pointage pour les services d'architectes pour l'étude préliminaire de la construction de la bibliothèque de La Malbaie et nomme sur le comité de sélection pour la procédure d'appel d'offres et pour le choix de la firme d'architectes : Monsieur Robert Lapointe Directeur des achats, Monsieur Raynald Tremblay Assistant Secrétaire Trésorier et Monsieur Daniel Lavoie Directeur Général de la Ville de La Malbaie.

7.2 – ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION ET COMITÉ DE SÉLECTION POUR ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN GÉNIE – AGRANDISSEMENT CHALET MONT GRAND-FONDS **RÉSOLUTION 344-10-08**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de La Malbaie désire aller en appel d'offres auprès des firmes d'architectes et d'ingénieurs pour les services professionnels concernant l'agrandissement du chalet du Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance de la grille d'évaluation et de pondération pour les services professionnels en architecture et en génie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil adopte la grille d'évaluation et de pondération à être appliquée pour les services professionnels en architecture et en génie concernant l'agrandissement du chalet du Mont Grand-Fonds et nomme sur le comité de sélection pour la procédure d'appel d'offres et pour le choix de la firme d'ingénieurs et d'architectes : Monsieur Daniel Bouchard Directeur Général du Mont Grand-Fonds, Monsieur Daniel Lavoie Directeur Général de la Ville de La Malbaie et Monsieur Robert Lapointe Directeur des achats à la Ville de La Malbaie.

**7.3 – SERVITUDE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN EN FAVEUR DE GESTION
LIONEL TREMBLAY SUR LE BOULEVARD DE COMPORTÉ
RÉSOLUTION 345-10-08**

ATTENDU QUE Gestion Lionel Tremblay récemment devenue propriétaire de l'immeuble sis au 285, boulevard De Comporté;

ATTENDU QUE cet immeuble est contigu au terrain appartenant à la Ville mieux connu sous le nom de Parc St-Mars;

ATTENDU QUE Gestion Lionel Tremblay a offert à la Ville de réaménager le paysage de ce terrain contigu à son immeuble et d'entretenir ce terrain à ses frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil de la Ville de La Malbaie autorise le Maire et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant à signer l'acte de servitude d'aménagement du terrain de la Ville mieux connu sous le nom de Parc St-Mars qui grèvera l'immeuble sis au 285, boulevard De Comporté. La servitude sera établie en fonction des limites du terrain propriété de Gestion Lionel Tremblay.

**7.4 – ADHÉSION AU PROJET DE LA TÉLÉPHONIE IP
RÉSOLUTION 346-10-08**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Malbaie souhaite optimiser les sommes investies dans la construction du réseau de fibres optiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT les possibilités offertes par ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la téléphonie IP constitue l'une de ces possibilités;

CONSIDÉRANT la résolution No 08-05-07 du Conseil des Maires par laquelle il est résolu que la MRC participe au processus d'appel d'offres conjoint avec la Commission scolaire de Charlevoix et la MRC de Charlevoix en mandatant la Société GRICS pour la rédaction d'un cahier de charges pour l'implantation de la téléphonie IP dans les bâtiments municipaux et scolaires de Charlevoix;

CONSIDÉRANT l'invitation lancée par la MRC de Charlevoix-Est qui souhaite que les municipalités de son territoire se joignent à elle et à ces deux partenaires dans le processus d'appel d'offres conjoint;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation de la téléphonie IP a été estimé à près de 325 000.00 \$ pour l'ensemble des partenaires (Commission scolaire plus les 2 MRC), dont environ 100 000.00 \$ pour la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un tel projet permettra des économies à moyen terme,

notamment en raison de la diminution du nombre de lignes téléphoniques et/ou à tout le moins, permettra de rendre nos organisations plus performantes en matière de téléphonie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité participe au processus d'appel d'offres conjoint de la MRC de Charlevoix-Est, de la Commission scolaire de Charlevoix et de la MRC de Charlevoix;

QUE la municipalité, si les résultats de l'appel d'offres lui conviennent, s'engage à contribuer au projet pour le financement des immobilisations selon le budget prévisionnel qui sera proposé par le consultant selon les besoins de chaque partenaire (Commission scolaire, MRC (2), municipalités);

QUE la municipalité accepte de payer les services de la Société GRICS et les autres frais inhérents en ce qui concerne le cahier d'appel d'offres et tout le processus de soumissions;

QUE la municipalité mandate Madame Caroline Dion, Directrice Générale adjointe de la MRC pour représenter les intérêts de la municipalité en siégeant au comité de suivi du projet d'implantation de la téléphonie IP à l'intérieur des bâtiments municipaux et scolaires dans Charlevoix.

7.5 – REMERCIEMENTS À MONSIEUR PAUL-ÉMILE ARSENAULT **RÉSOLUTION 347-10-08**

ATTENDU QUE Monsieur Paul-Émile Arsenault quitte la région pour les fins de son travail;

ATTENDU QUE Monsieur Arsenault s'est beaucoup impliqué dans la communauté de La Malbaie au cours des années passées dans notre milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie remercie Monsieur Paul-Émile Arsenault pour son implication, particulièrement, sur le comité de RevitalisAction de la Ville;

ET QUE les membres du Conseil félicitent Monsieur Arsenault pour le certificat de reconnaissance remis par « La Fondation Rues Principales » lors du colloque du 24 septembre dernier.

7.6 – PERMIS D'INTERVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS **RÉSOLUTION 348-10-08**

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis d'intervention au ministère des Transports du Québec pour des travaux de réparation d'une conduite d'aqueduc face au 135, Chemin de la Vallée à La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec afin d'autoriser ledit travail de réparation sur le Chemin de la Vallée à La Malbaie.

7.7 – PERMIS DE VOIRIE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS **RÉSOLUTION 349-10-08**

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis de voirie au ministère des Transports du Québec pour l'installation d'une entrée de service en cuivre de 1 ½ pouce traversant la Route 362 pour le terrain de camping des Érables en passant à côté d'un ponceau au 635, Côte Bellevue à La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Lise Lapointe, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec afin d'autoriser ladite installation d'entrée de service au Camping des Érables, sur la Côte Bellevue à La Malbaie.

7.8 – ADOPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE LA MALBAIE

Ce point est reporté à l'ajournement du 20 octobre prochain.

7.9 – RADIATION MAUVAISES CRÉANCES **RÉSOLUTION 350-10-08**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte d'annuler pour les mauvaises créances les comptes suivants représentant un montant total de 1 070.62 \$ et autorise la Trésorière ou son remplaçant à procéder aux écritures comptables nécessaires;

<u>Dossiers</u>	<u>Raisons</u>	<u>Montant</u>
10937 (C)	Bac - Parti sans laisser d'adresse	79.70 \$
10952 (C)	Bac - Parti sans laisser d'adresse	78.59 \$
10976 (C)	Intérêts	14.09 \$
10995 (C)	Bac – Parti sans laisser d'adresse	86.48 \$
11079 (C)	Bac – Parti sans laisser d'adresse	102.44 \$
11310 (C)	Bac – Parti sans laisser d'adresse	316.61 \$
11370 (C)	Bac – Parti sans laisser d'adresse	104.14 \$
11376 (C)	Bac – Parti sans laisser d'adresse	104.14 \$
11467 (C)	Bac – Parti sans laisser d'adresse	101.97 \$
11476 (C)	Permis	33.73 \$
11477 (C)	Permis – Faillite	33.73 \$
11577 (C)	Feu de véhicule – (intérêts)	15.00 \$

7.10 – MANDAT À Me DANIEL BOUCHARD DE LA FIRME LAVERY DE BILLY – **INFRACTION 544, CHEMIN DE LA VALLÉE** **RÉSOLUTION 351-10-08**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aurel Harvey et Fils Inc. exploite une compagnie d'entrepreneur général au 544, chemin de la Vallée sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QU'il se fait du sablage au jet de sable et de peinture au fusil causant des inconvénients aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QU'il se fait du travail en dehors des heures autorisées en contravention du règlement concernant les nuisances publiques, la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens numéro 826-06;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déjà reçu plusieurs avis et constats d'infraction depuis 2006;

CONSIDÉRANT la proximité d'un quartier résidentiel et les désagréments que cela peut causer;

CONSIDÉRANT le peu de collaboration des administrateurs qui ont été rencontrés à plusieurs reprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Lise Lapointe, appuyé par le Conseiller Jules Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de La Ville de La Malbaie donne mandat à Me Daniel Bouchard de la Firme Lavery de Billy d'examiner le dossier avec les inspecteurs municipaux et si nécessaire d'entamer des procédures judiciaires.

7.11 – CAUTIONNEMENT LOISIRS DE SAINTE-AGNÈS (25 000.00 \$) **RÉSOLUTION 352-10-08**

ATTENDU QUE les loisirs du secteur de Sainte-Agnès à La Malbaie désire installer une patinoire dans leur secteur;

ATTENDU QUE les loisirs du secteur de Sainte-Agnès ne possède pas dans leur coffre les fonds nécessaires et devront contracter un emprunt de 25 000.00 \$ pour leur activité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accepte de cautionner les loisirs du secteur de Sainte-Agnès auprès de l'institution financière pour un montant de 25 000.00 \$;

7.12 – RECONNAISSANCE D'UNE RUE PRIVÉE – RUE DU BOISÉ-DES-FRÈNES **RÉSOLUTION 353-10-08**

ATTENDU QUE Messieurs Michel Hayes et Jean-François Dufour, s'adressent à la Ville de La Malbaie afin de reconnaître comme rue privée les lots projetés 196-2, 197-6, 197-7 et 198-8 du cadastre de Paroisse de Sainte-Agnès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil reconnaisse comme rue privée les lots projetés 196-2, 197-6, 197-7 et 198-8 du cadastre de Paroisse de Sainte-Agnès, telle qu'elle apparaît sur le plan daté du 11 juillet 2008, préparé par Monsieur Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1374 de ses minutes, qu'elle est située dans le secteur du Ruisseau-des-Frênes et qu'elle portera le nom de la « rue du Boisé-des-Frênes », dans le secteur Sainte-Agnès à La Malbaie;

QUE ce Conseil adresse une demande à la Commission de Toponymie du Québec afin d'officialiser le nom de « rue du Boisé-des-Frênes ».

8- ADJUDICATION DE CONTRATS

8.1 – SOUMISSIONS - ARCHITECTES PROJET BIBLIOTHÈQUE DE LA MALBAIE

Ce sujet sera traité à la séance d'ajournement du 20 octobre prochain.

8.2 – ADJUDICATION DE CONTRAT – PARC DU MONT GRAND-FONDS

8.2 A – SOUMISSIONS – RÉFECTION DES REMONTÉES MÉCANIQUES (REMONTÉE ENROULEUR - POTENCES)

RÉSOLUTION 354-10-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation pour le contrat de réfection de remontées mécaniques (remontée enrouleur - potences) lot S-1759-02 du Centre de ski Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie n'a reçu qu'une seule soumission soit celle de Soudure N.L. Enr.;

ATTENDU QUE cette soumission est conforme au cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat de réfection des remontées mécaniques (remontée enrouleur - potences) lot S-1759-02 du Centre de ski Mont Grand-Fonds à la firme Soudure N.L. Enr. au montant de 49 580.00 \$ plus les taxes applicables.

8.2 B – SOUMISSIONS - ENTRETIEN DES ÉLÉMENTS DE LIGNE

RÉSOLUTION 355-10-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation pour le contrat de réfection de remontées mécaniques (entretien des éléments de ligne) lot S-1759-07 du Centre de ski Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie n'a reçu qu'une seule soumission soit celle de Industries Samson Inc.;

ATTENDU QUE cette soumission est conforme au cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean-François Maltais, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat de réfection des remontées mécaniques (entretien des éléments de ligne) lot S-1759-07 du Centre de ski Mont Grand-Fonds à la firme Industries Samson Inc. au montant de 94 070.00 \$ plus les taxes applicables.

8.2 C – SOUMISSIONS – REMPLACEMENT DU CÂBLE DE COMMUNICATION
RÉSOLUTION 356-10-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation pour le remplacement du câble de communication lot E-1759-1.3 du Centre de ski Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie n'a reçu qu'une seule soumission soit celle de Leitner – Poma Canada Inc. ;

ATTENDU QUE cette soumission est conforme au cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat de remplacement du câble de communication lot E-1759-1.3 du Centre de ski Mont Grand-Fonds à la firme Leitner – Poma Canada Inc. au montant de 44 030.00 \$ plus les taxes applicables.

8.2 D – SOUMISSIONS – AGRANDISSEMENT DU GARAGE
RÉSOLUTION 357-10-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres publiques pour l'agrandissement du garage du Centre de ski Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se sont avérées beaucoup trop onéreuses comparativement à l'estimé projeté initialement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie rejette toutes les soumissions reçues et reporte l'agrandissement du garage du Centre de ski du Mont Grand-Fonds à une date ultérieure.

8.2 E – SOUMISSIONS – RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL
RÉSOLUTION 358-10-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture du bâtiment principal du Centre de ski Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie n'a reçu qu'une seule soumission soit celle de Construction Éclair Inc.;

ATTENDU QUE cette soumission est conforme au cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat de la réfection de la toiture du bâtiment principal du Centre de ski Mont Grand-Fonds à la firme Construction Éclair Inc. au montant de 39 506.25 \$ taxes incluses.

8.3 – MANDAT DE RÉCUPÉRATION DES TAXES

RÉSOLUTION 359-10-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour le service de récupération de taxes;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les offres suivantes :

Éthier Avocats Inc. - Honoraires demandés 35% des montants récupérés;

Consultaxe Ltée - Honoraires demandés 35% des montants récupérés;

Raymond Chabot Grant Thornton - Honoraires demandés 25% des montants récupérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde le contrat de récupération de taxes à la firme Raymond Chabot Grant Thornton représentant le plus bas soumissionnaire conforme dont les honoraires demandés représentent 25% du montant des taxes récupérés.

8.4 – DÉNEIGEMENT DE LA CASERNE # 3 – SECTEUR SAINT-FIDÈLE RÉSOLUTION 360-10-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation pour le déneigement de la caserne # 3 dans le secteur de Saint-Fidèle pour l'hiver 2008 soit : du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2009;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

Excavation Tony Savard & Fils Inc. au montant de 1 910.97 \$ taxes incluses;

Jeannot Ratté et Ghislain Lavoie au montant de 2 560.00 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat de déneigement de la caserne des pompiers # 3, dans le secteur de Saint-Fidèle à La Malbaie pour l'hiver 2008-2009, au plus bas soumissionnaire conforme soit : Excavation Tony Savard & Fils Inc. au montant de 1 910.97 \$ taxes incluses.

8.5 – DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET DE LA COUR D'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL RÉSOLUTION 361-10-08

Monsieur Jean-François Maltais déclare son intérêt sur cette question et se retire des délibérations le temps que le Conseil décide de cette question.

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation pour le déneigement du stationnement et de la cour d'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil dans le secteur de Saint-Fidèle pour les trois prochaines années soit : 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires invités	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
--------------------------	-----------	-----------	-----------	-------

	avant taxe	avant taxe	avant taxe	avant taxe
	-----	-----	-----	-----
Entreprises Rosaire Savard Enr.				
Excavation Tony Savard & Fils Inc.	2 410.00 \$	2 580.00 \$	2 775.00 \$	7 765.00 \$
Jeannot Ratté et Ghislain Lavoie	2 009.25 \$	2 208.17 \$	2 507.99 \$	6 725.41 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat de déneigement du stationnement et de la cour d'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil dans le secteur de Saint-Fidèle à La Malbaie pour les trois (3) prochaines saisons, au plus bas soumissionnaire conforme soit : Jeannot Ratté et Ghislain Lavoie représentant un montant total de 6 725.41 \$ plus les taxes applicables, pour les trois (3) prochaines saisons, soit : 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

La séance est suspendue le temps pour le Directeur Général d'informer le Conseiller ayant quitté son siège de revenir à la séance.

Monsieur le Conseiller Jean-François Maltais reprend son siège.

Monsieur le Maire déclare la reprise de la séance.

8.6 – SOUMISSIONS - RÉAMÉNAGEMENT DES CHAMBRES CPK-2, CPJ-3 ET CPJ-4

Ce sujet sera traité à la séance d'ajournement du 20 octobre prochain.

8.7 - SOUMISSIONS – FOURNITURE DE CONDUITES ET COMPOSANTES D'AQUEDUC – BOUCLAGE CAP-À-L'AIGLE RÉSOLUTION 362-10-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour la fourniture de conduites et de composantes d'aqueduc pour le bouclage d'aqueduc dans le secteur de Cap-à-l'Aigle pour l'usine d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

Réal Huot Inc. au montant de :	27 140.28 \$ taxes incluses;
Produits BCM Ltée au montant de :	26 887.81 \$ taxes incluses;
Emco Limitée au montant de :	27 485.46 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat de fourniture de conduites et composantes d'aqueduc pour le bouclage d'aqueduc dans le secteur de Cap-à-l'Aigle pour l'usine d'épuration des eaux usées, au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme : Produits BCM Ltée au montant de 26 887.81 \$ taxes incluses;

QUE la Ville de La Malbaie remercie tous les soumissionnaires et que copie de la présente résolution leur soit expédiée.

8.8 – MANDAT À STEIN MONAST – REQUÊTE EN CASSATION DE RÈGLEMENTS RÉSOLUTION 363-10-08

Madame Lise Lapointe déclare son intérêt sur cette question et se retire des délibérations le temps que le Conseil décide de cette question.

ATTENDU QUE le 24 septembre dernier, la Ville de La Malbaie recevait une requête introductive d'instance en nullité et cassation de règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Jules Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil, confie à Me Louis P. Huot de la firme Stein Monast S.E.N.C.R.L. avocats, le mandat de défense des intérêts de la Ville de La Malbaie relatif à la requête introductive d'instance en nullité et cassation de règlements municipaux.

La séance est suspendue le temps pour le Directeur Général d'informer la Conseillère ayant quitté son siège de revenir à la séance.

Madame la Conseillère Lise Lapointe reprend son siège.

Monsieur le Maire déclare la reprise de la séance.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.1 - GARAGE MUNICIPAL **RÉSOLUTION 364-10-08**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour l'agrandissement du garage municipal, au montant de 15 415.75 \$ pour la période se terminant le 30 septembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 15 415.75 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.2 – RÉFECTION CHEMIN DE LA VALLÉE **RÉSOLUTION 365-10-08**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la réfection du Chemin de la Vallée, au montant de 455.34 \$ pour la période se terminant le 30 septembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 455.34 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le remboursement de la taxe d'accise.

9.3 - EAU POTABLE
RÉSOLUTION 366-10-08

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour l'eau potable, au montant de 14 978.59 \$ pour la période se terminant le 30 septembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 14 978.59 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10- CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2008
RÉSOLUTION 367-10-08

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

En date du 30 septembre 2008 :

Fonds d'administration :	37 465.33 \$
Accès D :	210 497.31 \$
Règlement # 825 :	2 568.00 \$
Règl. # 830 – Accès D :	225.74 \$
Règlement # 844 :	7 336.88 \$
Règlement # 870 :	5 406.72 \$
Règlement # 872:	107 914.21 \$
Dépôt direct :	24 710.95 \$

TOTAL	<u>396 125.14 \$</u>
-------	----------------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

11- COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2008
RÉSOLUTION 368-10-08

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois de septembre 2008, au montant de 1 095 379.40 \$;

Fonds d'administration :	788 054.15 \$
Dépôt direct :	17 566.89 \$

Règlement # 824 :	1 993.38 \$
Règlement # 825 :	11 714.48 \$
Règlement # 830 :	9 257.31 \$
Règlement # 870 :	70 005.73 \$
Règlement # 872 :	196 787.46 \$
TOTAL	<u>1 095 379.40 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2008 et autorise le Directeur général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 1 095 379.40 \$.

11.2 – COMPTES À PAYER – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON –
FAC # 0215027
RÉSOLUTION 369-10-08

Amendé

Par P.V. 10/11/2008

ATTENDU la non-conformité de la facture de Raymond Chabot Grant Thornton du mois de septembre 2008, par rapport au mandat confié;

ATTENDU QUE le Directeur Général s'est adressé à la Firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de vérifier l'exactitude du paiement demandé;

ATTENDU QU'après vérification la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté une nouvelle facture corrigée au montant de 11 954.98 \$ qui respecte le montant prévu au mandat initial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la facture de Raymond Chabot Grant Thornton numéro FAC 0215027 au montant de 11 954.98 \$;

11.3 – PAIEMENT DE LA FACTURE DE STEIN, MONAST S.E.N.C.R.L. AVOCATS
NUMÉRO 0000704224
RÉSOLUTION 370-10-08

Madame Lise Lapointe déclare son intérêt sur cette question et se retire des délibérations le temps que le Conseil décide de cette question.

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil la facture de Stein, Monast S.E.N.C.R.L. avocats numéro 0000704224, au montant de 74.78 \$ représentant les frais d'honoraires à payer par la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la facture de Stein, Monast S.E.N.C.R.L. avocats, numéro 0000704224 au montant de 74.78 \$ et autorise le Directeur Général et/ou son remplaçant à procéder au paiement de ladite facture;

La séance est suspendue le temps pour le Directeur Général d'informer la Conseillère ayant quitté son siège de revenir à la séance.

Madame la Conseillère Lise Lapointe reprend son siège.

Monsieur le Maire déclare la reprise de la séance.

12- SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2008 – 307 535.95 \$
RÉSOLUTION 371-10-08

ATTENDU QUE le Directeur Général produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de septembre 2008 au montant de 307 535.95 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2008 au montant de 307 535.95 \$.

13- DIVERS

13.1 – RAPPORT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT – No 880-08

Le Directeur Général dépose et fait lecture à la Table du Conseil, du rapport de la Greffière de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt No 880-08, tenue le 18 septembre dernier, pourvoyant à l'autorisation d'un emprunt au montant de 5 millions \$, pour la réfection d'une partie du Chemin de la Vallée (dans les limites du tronçon appartenant au ministère des Transports) et au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout domestique.

13.2 – DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2007

Conformément à l'article 17.6.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions* et à l'*Arrêté du ministre en date du 23 mai 2004*, la Trésorière et Directrice Générale Adjointe, dépose à la Table du Conseil le rapport des indicateurs de gestion de la Ville de La Malbaie pour l'année 2007.

13.3 – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EMBAUCHE
DE NOUVEAUX EMPLOYÉS

Conformément au règlement No 863-08, autorisant certains pouvoirs de dépenses et de passer les contrats nécessaires pour exercer la compétence qui leur est dévolue, le Directeur Général fait rapport des nouveaux employés embauchés à la Ville de La Malbaie :

Nom	Fonction
Bilodeau Nathalie	Adjointe administrative
Desmeules Valérie	Sauveteur

**13.4 – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA VENTE DE BIENS
(COUPE DE BOIS)**

Conformément aux articles 3 et 9 du règlement No 848-07, autorisant certains pouvoirs de dépenses et de passer les contrats nécessaires pour exercer la compétence qui leur est dévolue, le Directeur Général fait rapport du contrat avec le Groupement des Propriétaires de boisés privés de Charlevoix Inc. :

Coupe de bois	14 360.72 \$
Construction du chemin	(1 882.50 \$)
Paiement reçu	12 478.32 \$

**13.5 - TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
RÉSOLUTION 372-10-08**

PROPOSÉ par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe s’y opposant:

QUE, conformément au Règlement numéro 863-08, article 4.4 de la Ville de La Malbaie, ce Conseil autorise la Trésorière à procéder aux transferts budgétaires suivants :

Du poste GL	Au poste GL	Raisons	Montant
01-211-20-003	01-211-30-002	Dettes aqueduc	440.00 \$
01-211-20-004			1 100.00 \$
01-211-20-005			775.00 \$
01-211-20-007			500.00 \$
01-212-11-000			1 000.00 \$
02-413-11-529			676.00 \$
02-413-00-522			1 000.00 \$
02-414-10-411			1 000.00 \$
02-414-10-525			2 000.00 \$
02-414-10-635			5 000.00 \$
02-414-10-670			500.00 \$
02-413-00-683			02-821-00-526
02-321-00-142	1 000.00 \$		
02-412-00-641	3 000.00 \$		
02-412-00-635	2 000.00 \$		
01-233-49-000	5 500.00 \$		
01-234-40-000	2 000.00 \$		
02-415-00-641	2 000.00 \$		
02-220-00-141	4 500.00 \$		
01-381-70-000	02-701-60-649	Ode à l'hiver et Fête 400 ^e	8 000.00 \$
02-414-14-527	02-414-10-641	Pièces usine d'épuration	1 000.00 \$
02-701-40-641	03-607-00-000	Achat tapis roulant	1 370.00 \$
02-814-00-641	02-701-20-641	Achat chaises Complexe Sportif	500.00 \$

01-381-70-000	02-814-00-522	Entretien et réparation Complexe Sportif	4 000.00 \$
02-415-00-142	02-812-00-641	Pièces édifice travaux publics	2 000.00 \$
02-701-40-641	02-701-20-142	Surtemps centre communautaire	1 000.00 \$
01-381-70-000	02-701-40-142	Surtemps piscine	2 000.00 \$
01-233-49-000 02-413-00-142 02-701-51-521	02-320-00-516	Location machinerie voirie municipale	1 000.00 \$ 6 000.00 \$ 1 000.00 \$
02-415-00-516 01-233-91-000	02-330-00-622	Sable et sel	7 000.00 \$ 8 000.00 \$
02-130-00-419 02-130-00-335 02-130-00-310	02-130-00-527	Réseau informatique	4 500.00 \$ 1 000.00 \$ 1 500.00 \$
Du poste GL	Au poste GL	Raisons	Montant
02-320-00-232 02-320-00-282	02-320-00-222 02-320-00-142	Cotisations employeur Surtemps	2 000.00 \$ 3 000.00 \$
02-330-00-650	02-413-00-650 02-701-30-650 02-701-50-650 02-701-53-650 02-130-00-650	Vêtements achetés suite à la signature de la convention collective	700.00 \$ 700.00 \$ 225.00 \$ 250.00 \$ 225.00 \$
02-610-00-419	02-610-00-340	Publicité urbanisme	2 000.00 \$
01-233-12-000 01-221-21-000	02-811-00-522	Système d'alarme et réparation toiture Hôtel de Ville	10 000.00 \$ 5 000.00 \$
01-233-49-000	02-190-00-412	Honoraires professionnels	20 000.00 \$
01-212-13-000 01-212-21-003 01-222-15-000	02-453-00-516	Sable et sel	1 000.00 \$ 1 000.00 \$ 1 000.00 \$
02-130-00-310	02-190-00-493	Réception civique	1 000.00 \$
01-234-60-000 02-610-00-310	02-110-00-340	Livre sur Charlevoix	1 000.00 \$ 1 500.00 \$
02-610-00-419 02-702-30-670	02-520-00-963	Budget supplémentaire OMH	2 000.00 \$ 2 200.00 \$
03-502-00-000 02-921-00-841	03-501-00-000 02-921-00-840	Capital sur la dette Intérêt sur la dette	11 000.00 \$ 3 000.00 \$
02-413-00-683	02-821-00-641	Pièces machinerie travaux publics	10 000.00 \$
02-355-00-641	02-701-51-641	Pièces entretien des parcs	4 000.00 \$
01-381-42-000	01-381-43-000	Subv. PADEM + eau potable	7 000.00 \$
01-233-91-000 01-233-49-000	02-413-00-641	Pièces & acces. (aqueduc)	6 000.00 \$ 9 000.00 \$
01-231-71-001	02-701-50-516	Autobus terrain de jeux	1 000.00 \$
01-231-71-001	02-701-20-610	Distributrices complexe sportif	2 000.00 \$
01-233-49-000	02-701-20-641	Pièces centre communautaire	1 000.00 \$
01-233-49-000	02-701-20-670	Fourniture centre communautaire bureau	1 500.00 \$
02-222-00-635	02-220-00-419	Formation	2 000.00 \$

02-220-00-142			5 000.00 \$
01-231-22-000			3 000.00 \$
01-233-49-000	02-320-00-141	22 semaines au budget (négociations 24 sem.)	75 000.00 \$
01-231-22-000	02-225-00-340	Publicité prévention	500.00 \$
01-233-49-000	02-320-00-212	Contributions employeur	7 000.00 \$
01-233-49-000	02-320-00-242	22 semaines au budget	5 000.00 \$
01-233-49-000	02-320-00-252	(négociations 24 sem.)	6 000.00 \$
01-233-49-000	02-811-00-141	Concierge Hôtel de Ville (distribution)	10 000.00 \$
02-355-00-141	02-330-00-141	Distribution des salaires	4 000.00 \$
02-412-00-141			50 000.00 \$
02-413-11-141			5 000.00 \$
02-415-00-141			25 000.00 \$
02-222-00-660	02-221-00-660	Articles de nettoyage	1 000.00 \$

Du poste GL	Au poste GL	Raisons	Montant
02-220-00-331	02-821-00-631	Essence machinerie travaux publics	2 000.00 \$
02-210-00-953			4 000.00 \$
01-234-20-000			14 500.00 \$
01-231-22-000			7 500.00 \$
01-233-49-000			12 000.00 \$
02-220-00-282			22 000.00 \$
02-220-00-660			1 000.00 \$
02-701-51-521			1 000.00 \$
02-320-00-641			2 000.00 \$
02-412-00-419			2 000.00 \$
02-921-00-891			15 000.00 \$
02-921-00-841			42 000.00 \$
02-225-00-641	03-607-00-000	Bureau – prévention	270.00 \$
02-225-00-641	03-607-00-000	Caméra numérique (prévention)	350.00 \$
02-221-00-641	03-607-00-000	Armoires et étagères	4 100.00 \$
02-330-00-650	02-320-00-650	Vêtements convention collec.	3 000.00 \$
02-221-00-641	03-607-00-000	Photocopieur	3 000.00 \$

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES SUPÉRIEURS À 25 000.00 \$

Poste	Raison	Montant
01-211-10-000	Revenu taxe foncière	54 000.00 \$
01-233-49-000	Vente de terrain	153 000.00 \$
01-234-20-000	Revenus service incendie	28 000.00 \$
02-190-00-421	Assurances générales (imputations)	27 000.00 \$
02-220-00-141	Salaires régulier (incendie)	66 960.00 \$
02-320-00-141	Salaires - voirie été	75 000.00 \$
02-330-00-141	Salaires - rues hiver	84 000.00 \$
02-330-00-516	Location équipement (neige)	45 000.00 \$
02-330-00-622	Sable et sel – hiver	30 000.00 \$
02-412-00-141	Salaires – purification de l'eau	50 000.00 \$
02-414-10-529	Pressoir rotatif – épuration	30 000.00 \$
02-415-00-141	Salaires – égouts	25 000.00 \$
02-821-00-526	Entretien et réparation – machinerie travaux publics	30 000.00 \$
02-821-00-631	Essence – machinerie travaux publics	125 000.00 \$

02-921-00-841	Intérêts sur la dette – billets	48 500.00 \$
03-400-00-000	Appropriation de surplus	43 000.00 \$
03-607-00-000	Immobilisations – équipement	34 490.00 \$

13.6 – CONDOLÉANCES DÉCÈS DE MONSIEUR PAUL-X. LABERGE
RÉSOLUTION 373-10-08

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Blaise Lesard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipale de la Ville de La Malbaie offre ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Paul-X. Laberge, maire de la Ville de La Malbaie de janvier 1966 à novembre 1970;

La Ville de La Malbaie reconnaît le travail que Monsieur Paul-X. Laberge a accompli pour ces concitoyens et concitoyennes au cours des années passées à la plus haute fonction municipale.

14- CORRESPONDANCE
RÉSOLUTION 374-10-08

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

- 22 août 08- Du ministère des Transports : Accusé réception confirmant la demande de pose des lumières clignotantes secteur Sainte-Agnès et de l'éclairage secteur Cap-à-l'Aigle;
- Sept. 08- De Monsieur Louis Pelletier et Madame Monique Warren : Remerciements pour la contribution financière de la Ville de La Malbaie à l'occasion du lancement du livre sur la Seigneurie Mont-Murray;
- 3 sept. 08- De la Fondation Marie-Vincent: Remerciements pour la contribution financière de la Ville de La Malbaie à l'occasion de la 5^e Moto-Tournée Marie-Vincent;
- 8 sept. 08- Du Groupe Action Jeunesse Charlevoix : Remerciements pour la fourniture de peinture et matériaux pour la rénovation de la Maison des Jeunes de La Malbaie;
- 8 sept. 08- Du Port de Refuge de Cap-à-l'Aigle : Remerciements pour la contribution de la Ville de La Malbaie à l'activité de la Coupe Edmond-Desgagnés et la Coupe Triangle 2008;
- 10 sept. 08- Du ministère des Transports : Accusé réception de la demande du 15 août dernier concernant le changement de la limite de vitesse sur la rue Principale secteur Sainte-Agnès à La Malbaie;

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue à de 20 h 50 à 21 heures.

16- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 375-10-08

PROPOSÉ par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21 heures et ajournée au lundi 20 octobre à 20 heures.

Jean-Luc Simard, Maire

Daniel Lavoie, Directeur Général